

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **27**

Procurations : **3**

Nombre de conseillers
absents : **3**

OBJET :
**Travaux de mise aux
normes du schéma
incendie de l'hôtel de
ville et ses parkings -
modification du plan de
financement de
l'opération dans le
cadre de la demande de
subvention au titre de la
Dotation de Soutien à
l'Investissement Local
(DSIL) 2025**

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 25 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 19 février 2025 s'est réuni en salle du Conseil à Thiers Dore et
Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,
Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,
Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN,
Pierre SUREDA, Michelle MAGNOL, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT,
Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Farida LAID,
Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sophie DELAIGUE à Martine MUNOZ,
Monique MORENO à Hélène BOUDON,
Pepa CAENEN à Isabelle FUREGON,

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Thierry BARTHELEMY,

Secrétaire de séance :

Farida LAID

**TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU SCHEMA INCENDIE DE L'HOTEL DE VILLE ET SES PARKINGS -
 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE
 SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025**

- **Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- **Vu** la circulaire DETR-DSIL du 28 octobre 2024 pour la programmation 2025 ;
- **Vu** la délibération n°6 du Conseil Municipal, en date du 21 janvier 2025 ;
- **Considérant** que ces travaux de mise en conformité sont obligatoires ;
- **Considérant** que ces travaux constituent la dernière phase de la rénovation récente de l'hôtel de ville ;
- **Considérant** que « la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics » sont considérées comme étant une des grandes priorités pour la DSIL 2025 ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DSIL 2025 ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DSIL est d'environ 20 % de la dépense Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** l'actualisation des coûts de la mission de maîtrise d'œuvre et l'intégration dans le plan de financement de l'opération des honoraires pour les missions de Contrôle Technique (CT) et de Coordination Sécurité Protections Santé (CSPS).

Il proposé de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2025 à hauteur de 96 134,38 euros, soit 20 % de la dépense totale actualisée, estimée à 480 671,90 euros HT.

Le plan de financement actualisé de cette opération, s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération			
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT		
Travaux (hors imprévus)	431 435,90 €		
Honoraires d'Ingénierie (MOE + OPC)	37 580,00 €		
Honoraires mission CT	4 600,00 €		
Honoraires mission CSPS	2 856,00 €		
Etude fluides	4 200,00 €		
Coût HT	480 671,90 €		
Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DSIL 2025	A solliciter	20 %	96 134,38 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		20 %	96 134,38 €
Fonds propres		80 %	384 537,52 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		80 %	384 537,52 €
Coût Total HT		100%	480 671,90 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE :

- **Approuve** le plan de financement actualisé, présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation d'une subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DSIL 2025 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Farida LAID



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le 28/02/2025



ID : 063-216304303-20250225-250225_28-DE